

Annonces Légales

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

CONSTITUTION EURL

FI31952

Par ASSP en date du 18/09/2024 il a été constitué une EURL dénommée : GB CONSULTING
Siège social : ACAJOU LOT LA BRISE IMPASSE CASSIS, 97232 LE LAMENTIN
Capital : 200 € Objet social : FORMTION ADULTE Gérance : M GIULIO BOURLOTTO demeurant ACAJOU LOT LA BRISE IMPASSE CASSIS 97232 LE LAMENTIN Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

MARCHÉS PUBLICS

FI31954



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé rue Aristide Hardion, parcelle cadastrée A 60, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Madame PIVERT Thomassine, Madame DONZENAC Jeannette Nathalie, Monsieur DONZENAC Abel Paulin, Madame DONZENAC Mirella Julienne, Madame DONZENAC Arlette Rosine, Madame DONZENAC Eléonore Jean-Baptiste, Madame DONZENAC Florence Marie Denise et Monsieur DONZENAC Maurille Elise, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

FI31955



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé rue du Père Marchand, parcelle cadastrée A 83, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Monsieur ELISA-

BETH Frantz, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

FI31956



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au bourg sur la Route Nationale 2, parcelle cadastrée A 144, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Madame DJON Marie, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

FI31957



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé Voie Communale dite de Verrier, parcelle cadastrée A 167, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Monsieur DESIRLISTE Thanasia, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

contact@lelegis.fr

FI31958



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé Voie dite de Verrier, parcelle cadastrée A 206, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Madame BORDELAIS Annoncia, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

FI31959



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au bourg sur la Route Nationale 2, parcelle cadastrée A 222, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Monsieur FRANCOIS Florent Chérubin, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

FI31960



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au bourg sur la Route Nationale 2, parcelle cadastrée A 223, sur le territoire

de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Monsieur FRANCOIS Florent Chérubin, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

FI31961



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au bourg sur la Route Nationale 2, parcelle cadastrée A 497, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Madame LECURIEUX-RICHEMONT Joséphine Célestine, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

FI31962



Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, Il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au bourg sur la Route Nationale 2, parcelle cadastrée A 505, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Madame FORCET Aurélie Josiane, Monsieur FORCET Paul Gérard, Madame FORCET Simone Jeanne, Madame FORCET Josette Lucienne, Monsieur FORCET Firmin Henri, Madame FORCET Mathurine Cyrille, Madame FORCET Isabelle et de Madame FORCET Marjorie Lydie, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024. Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

Abonnez-vous

Annonces Légales

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

FI31963



Région Française
Liberté - Égalité - Fraternité
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
VILLE DE BELLEFONTAINE

Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire en date du 12 décembre 2023, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé Voie dite de Verrier, parcelle cadastrée A 508, sur le territoire de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Madame NERET Barbe Clotilde, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024.

Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

de la Commune de BELLEFONTAINE.

Propriétaire connu : Monsieur BELORGANE Gérard Victor, Madame BELORGANE Francisca Anatolie épouse DALMAT, Monsieur BELORGANE Auguste Fanon, Bertrane, Monsieur BELORGANE Bertrand Etienne, Monsieur BELORGANE Joseph Alfred, Monsieur BELORGANE Jean-Luc Henri, Monsieur BELORGANE Grégoire Gérard, Monsieur BELORGANE Wulfran Camille, Madame BELORGANE Josia Karine, Madame BELORGANE Josiane Sandrine, et de Madame NOTTE Anatolie Félicité, ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Fait à Bellefontaine, le 05/08/2024.

Pour le Maire absent

Le 1er Adjoint f.f. Ugo AVININ

FI31967



Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin
BP 303 - Quartier Jangot Vulcin - Route du Vert-Pré - F 97232 LAMENTIN
Tel : 05 96 48 81 37 - Fax : 05 96 48 82 70

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE FOURNITURE

1 / IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ
GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Pouvoir adjudicateur :
Madame Agnès FROUX
Administrateur
Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin
BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 LAMENTIN
Tel : 05 96 48 81 37 - Fax : 05 96 48 82 70

2 / OBJET DE LA CONSULTATION :
FOURNITURE - REMPLACEMENT ET MAINTENANCE DE LA CENTRALE ALIMENTATION SANS INTERRUPTION (ASI) SUR LA CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

Procédure Adaptée passée dans le cadre des articles R 2123-1(1°) - R 2123-4 - R 2131-12 du Décret 2018-1075 du 03 décembre 2018.

-> Classification CPV de l'objet principal :

->> Classification CPV : 45315300-1 : « Installation alimentation électrique »

3 / LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

4 / CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Prestation décomposée en UN (01) Lot unique.

La description de la Prestation à exécuter et ses spécifications techniques figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les soumissionnaires peuvent se présenter soit en qualité d'entreprise unique, soit en qualité de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

Afin de permettre aux Candidats d'apprécier la nature du besoin et d'évaluer les contraintes liées à la bonne exécution de la Prestation.

Une visite des lieux est OBLIGATOIRE : se référer à l'article 2-4 du Règlement de la Consultation.

5/ DUREE D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Délai de livraison : SIX (06) mois à compter de la notification du marché au Titulaire.

Installation et mise en service de la

Centrale :

L'installation et la mise en service de la Centrale sera effectuée dans un délai qui ne pourra excéder UN (01) mois, à compter du point de départ de l'exécution de la Prestation notifiée par Ordre de Service adressé au Titulaire.

6 / CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

* Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Financement : Budget du Groupement de Coopération de Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

- Paiement : Mandat administratif

- Délai de paiement : 50 jours

- Unité monétaire utilisée : Euro

- Offres et documents associés : uniquement en français

7 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des candidatures : sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018).

8 / CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le Règlement de la Consultation.

9/ CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres : JEUDI 31 OCTOBRE 2024 à 12 heures (Heure de Martinique)

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des Dossiers.

10/CONDITIONS DE TRANSMISSION DES OFFRES

Définies dans le Règlement de la Consultation (R.C.)

11/ DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

ANNEXE I - ADRESSES COMPLEMENTAIRES

12 / RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de 08 jours avant la date limite de réception des Dossiers.

12.1 - Renseignements d'ordre administratif

Nom de l'organisme : GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Correspondant : Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél. : 05 96 48 88 38 - Fax : 05 96 48 82 70

Adresse Internet URL : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

12.2 - D'ordre technique

Nom de l'organisme : GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Correspondant : Mme Liliane MOULOU

Responsable Filière courant fort/courant faible

Services Techniques - Cité Hospitalière de Mangot Vulcin

Route du Vert-Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97232 Lamentin

Tél. : 05 96 48 88 52 - Port. : 06 96 31 74 48 - Fax : 05 96 48 82 81

13 / Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation :

-> Soit au GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél. : 0596 48 88 38 / Fax : 0596 48 82 70

-> Soit sur le Site Internet suivant : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

14 / Adresse où les Dossiers doivent être envoyés : celle mentionnée au 13-1 du présent Avis.

Fait au Lamentin, le lundi 23 septembre 2024

L'Administrateur, Agnès FROUX

Une annonce
légale
à publier en
Martinique ?

Simple
Facile

Paiement
sécurisé

Votre
attestation

dans votre
boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.lelegis.fr